

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

PRIMEDI 21 Pluviôse.

( Ere vulgaire. )

Mercredi 10 Février 1796.

*Fin de la lettre sur le traité de commerce avec les Etats-Unis. — Nouvelles avantageuses de la Vendée. — Arrestation de l'auteur du vol fait à la fabrication des assignats. — Désignation des assignats faux répandus dans le public. — Doutes sur la paix. — Arrêté du directoire exécutif, relativement à la distribution du pain et de la viande qui se fera aux indigens.*

## A V I S.

Le prix de l'Abonnement à cette Feuille est de 500 liv. pour trois mois, seul terme pour lequel on peut souscrire. Les Abonnés qui n'enverront point le nouveau prix ne recevront ce Journal qu'au prorata de la somme adressée. Ceux qui désireront souscrire pour un plus long terme, & qui ne voudront point s'exposer à la variation continuelle des prix en assignats, pourront s'abonner, comme les étrangers, en payant en numéraire les prix fixés ci-dessous.

L'Abonnement pour les pays étrangers, conquis ou réunis, est actuellement en numéraire de 25 liv. par an, 13 liv. pour six mois & 7 liv. pour trois mois. Il faut s'adresser pour la Belgique au citoyen *Hognies*, à Bruxelles; pour la Suisse, l'Italie & l'Allemagne, à l'*expédition des Gazettes à Bâle*, & au citoyen *Molles*, directeur des postes, à Geneve.

## A M É R I Q U E.

*Fin de la lettre sur le traité de commerce avec les Etats-Unis. (Voyez la feuille d'avant-hier.)*

On voit par les instructions supplémentaires données au citoyen Genet, que la garantie réciproque des possessions de deux nations devoit former une clause essentielle du traité projeté. Le conseil exécutif charge son ministre de sonder le gouvernement américain sur ce point & d'en faire la condition indispensable du libre commerce qu'on accorderoit aux Américains dans les isles françaises de l'Amérique; commerce si intéressant pour les Etats-Unis. On regardoit comme essentiel à la paix & à

la prospérité de la nation française d'attacher, par un engagement formel, à la conservation de ces riches colonies, un peuple qui en étoit si voisin, & dont la puissance & les ressources devoient augmenter dans une proportion incalculable; il devoit y avoir d'autant moins de difficulté à faire goûter ces propositions aux Etats-Unis, que le commerce avantageux qui en devoit être le prix les dédommageroit d'avance des sacrifices qu'ils pourroient y faire dans la suite. D'ailleurs les Américains ne pouvoient se dissimuler l'énorme disproportion de leurs moyens avec ceux de la république française; ils devoient voir que la garantie seroit pendant long-tems purement nominale pour eux tandis qu'elle seroit très-réelle pour la France; qu'elle offroit même d'en réaliser dès ce moment l'exécution, en faisant passer en Amérique des forces suffisantes pour la défendre contre toute espèce d'attaque, & favoriser en même tems son commerce avec les isles françaises. Enfin pour mettre dans les mains du citoyen Genet tous les moyens d'accélérer le succès de sa négociation pour la cause de la liberté générale, le conseil exécutif autorisoit le ministre de la marine à lui fournir un certain nombre de lettres de marque en blanc, pour être délivrées aux français ou américains qui voudroient armer en course dans les ports d'Amérique; le ministre de la guerre devoit aussi lui fournir des commissions en blanc pour les différens grades de l'armée.

Tels étoient les moyens extraordinaires mis en œuvre par le gouvernement français pour mettre son ministre en état de conclure un traité d'alliance & de commerce avec les Etats-Unis. Il est clair que l'objet des ministres étoit de nous engager, par les avantages réels qu'on nous offroit, à faire cause commune avec la France dans la guerre que cette puissance alloit avoir avec l'Espagne & l'Angleterre; & il n'est pas moins clair qu'en nous engageant dans une pareille négociation, nous aurions été entraînés dans tous les maux & les dangers de la guerre, & qu'au lieu de la tranquillité & de la prospérité toujours croissante qui en est le fruit, nous aurions mis de nou-

veau nos intérêts les plus chers, ceux de notre liberté même, au hasard des combinaisons de la politique & des vicissitudes des combats.

Ce n'est pas la peine de s'étendre sur l'étrange politique que le conseil exécutif de France développe dans ses instructions au ministre Genet. On y voit des hommes aussi étrangers à la connoissance des affaires qu'aux principes de justice qui doivent les diriger; on y reconnoît cet acharnement populacier contre l'ancien gouvernement, qui, censurant à tort & à travers, applique le blâme à ce qui mérite la louange; lorsque le conseil reproche, par exemple, à Louis & à ses ministres de ne s'être pas joints aux Américains pour attaquer la Floride, possession de l'Espagne, alors amie & alliée de la France, & favorisant elle-même la cause des Américains.

Cette morale vraiment machiavélique contrasté singulièrement avec ce philanthropisme visionnaire qui s'occupoit gravement des moyens d'affranchir le nouveau monde, tandis que sous les yeux de ces don Quichottes de la liberté générale s'organisait déjà ouvertement une tyrannie monstrueuse qui alloit remettre leur malheureuse patrie sous le joug d'un despotisme cent fois plus atroce que celui qui avoit pesé sur la France pendant plusieurs siècles. Le gouvernement a abjuré, depuis le 9 thermidor, cette extravagante & désastreuse politique; mais les maux innombrables qui en sont découlés ne peuvent se réparer que par une paix générale, prompte, sage & durable, qui rende à l'Europe sa tranquillité, en consolidant la liberté de la France.

#### FRANCE.

##### DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE.

*D'Ernée, le 12 pluviôse.*

Malgré la rébellion inattendue de Stoffet, les nouvelles de la Vendée sont extrêmement favorables. Les paysans abandonnent Charette qui fait avec quelque cavalerie. Les chouans se rendent obéissans en faisant payer tous les impôts de l'ancien régime, volant & assassinant sur les routes & dans les campagnes. Les troupes de la république sont bien nourries, & ne se plaignent pas du service; elles ont par-tout des succès marqués.

*De Paris, le 19 pluviôse.*

Il n'est plus douteux aujourd'hui que Fréron & Vercheron ne soient rappelés de leur mission, soit parce que le directoire a jugé qu'il étoit tems de mettre fin à un genre de pouvoir difficile à concilier avec les principes de la constitution, soit parce que ces commissaires ont étendu ce pouvoir au-delà des limites qui leur étoient fixés.

On vient d'arrêter l'auteur du vol de la série 1560 des assignats de 10 mille livres. C'est un inspecteur de la fabrication dont la femme étoit portière dans une maison de Paris. Cette femme a voulu changer un de ces assignats; on reconnut qu'il avoit été ajouté une queue au dernier numéro de la série, ce qui faisoit 1569, au lieu de 1560; & sur cela elle fut traduite devant un juge-de-peace: elle habilita sa défense; on arrêta son mari qui, dit-on, est convenu de son délit; de sorte que ce procès ne sera pas long.

Il a paru aussi quelques faux assignats de 500 livres; on assure que la contrefaçon en est si grossière qu'elle saute aux yeux les moins attentifs: la série de ces faux

assignats est 2605. La vérification de ces faux, lorsque les planches aux assignats seront détruites, dit un de nos journaux, exigeroit peut-être que ces planches existassent pour servir de pièce de conviction aux faussaires venir. Les Etats-Unis de l'Amérique, après la cessation de l'émission de leur papier-monnaie, ont eu recouru utilement à ces matrices conservées pour convaincre & faussés des gens qui avoient contrefait ce papier.

Le pauvre peuple de rentiers a partagé les alarmes de indigens, à la nouvelle que les distributions de pain de viande alloient cesser dans cette capitale; bien-tôt leur sollicitude a été un peu soulagée, en voyant le directoire provoquer l'attention du corps législatif sur leur sort vraiment déplorable. Une tranquillité plus grande s'est approchée d'eux, lorsqu'ils ont appris que le conseil des cinq cents s'étoit formé en comité général pour chercher un mode de soulagement pour eux. Aujourd'hui ils attendent avec confiance le résultat de ce comité; ce qui fait penser que ce résultat leur sera favorable, c'est la hausse rapide du prix des inscriptions sur le grand livre qui avoient baissé étrangement pendant l'incertitude qui régnoit dans l'état des finances.

Nous avons annoncé les premiers le retour en Angleterre du célèbre voyageur Spillard, qui, pendant deux années consécutives, a parcouru à pied presque tout le monde connu. Nous avons annoncé aussi, d'après une relation anglaise qui nous a paru authentique, qu'il avoit été pris deux fois dans les parages d'Amérique par des corsaires français, qui, en s'emparant de ses effets, lui avoient laissé ses papiers. Nous n'avons pas vu dans la relation originale que Spillard se fût plaint qu'on lui eût enlevé les collections d'histoire naturelle & de curiosités qu'il rapportoit de ses voyages. Le ministre de la marine, sans doute bien instruit de ce fait, a voulu, par un sentiment digne de la générosité française, réparer un usage trop rigoureux du droit de la guerre à l'égard d'un voyageur étranger, qui mérite non-seulement les égards de toutes les nations, mais même leur reconnaissance, puisqu'elles profiteront toutes du fruit de ses courses pénibles & de ses découvertes.

Dans cette vue, le ministre Truguet vient d'adresser aux armateurs, capitaines et officiers des bâtimens armés en course, une lettre circulaire, par laquelle il invite ceux entre les mains de qui peuvent être tombées les collections du voyageur anglais, de les lui faire remettre pour être déposées entre les mains du directoire exécutif, qui en fera le seul usage que comporte la dignité du gouvernement.

Le citoyen Truguet rappelle très-à-propos l'ordre donné par Louis XVI à tous les marins, lors de la guerre d'Amérique, de respecter par-tout le vaisseau qui portoit le célèbre navigateur Cook. Cet ordre honora justement le gouvernement français; la lettre circulaire que nous annonçons honora aussi le ministre éclairé qui a senti de quel prix pouvoient être pour les progrès des connoissances les fruits d'un voyage aussi extraordinaire que celui de Spillard; qui a senti sur-tout de quel prix étoit pour l'honneur national cet acte de générosité à l'égard d'un voyageur, qui, quoiqu'anglais, ne peut être regardé comme notre ennemi. Dans ces tems malheureux où la justice, cette première base de toute autorité noble & grande,

est si souvent méprisée, jusquaux

En déb  
avons ann  
des conqu  
les passion  
litique qu  
jour d'hui  
comme da  
ritoire, to  
domaine,  
vise l'Eu  
qu'un pare  
verhémans  
leurs proj  
heur & de  
importante  
qu'après a  
conquérir,  
une guerre  
dinaires; &  
une des pa  
mais faite  
écrit sur l'  
démembren  
ailleurs de  
fondre, de  
merciaux à  
difficiles à  
dans les g  
pelle & de  
nement qu  
ment sur la  
mauer sans  
corps politi  
C'est cet  
passé, qui  
lres, dont  
dans la gue  
qui ont pro  
ses que fu  
naires, elle  
s'agiroit bie  
l'Angleterre  
Nous ne  
l'Europe la  
verselle, ou  
comparée à  
de probabili  
quand on n  
la guerre p  
qués de puis  
la Belgique  
versé en Ho  
anglaise. Les  
grands; mai  
ont se réal

est si souvent outragée ou méconnue, il y a non-seulement un grand mérite, mais même du courage à s'élever jusqu'aux actions généreuses.

## AUX RÉDACTEURS.

*Doutes sur la paix.*

Siquid novisti rectius istis  
Candidus imperti. Hor.

En débutant dans notre carrière révolutionnaire nous avons annoncé à l'Europe que nous renoncions à faire des conquêtes. Cette déclaration imprudente, suggérée par les passions du moment, répugne autant à la saine politique que celle par laquelle on veut nous engager aujourd'hui à ne pas perdre un pouce de territoire; & comme dans cette dernière nous avons entendu par territoire, tous les pays conquis & réunis à notre ancien domaine, nous tranchons précisément la question qui divise l'Europe, & pour le dire en passant, il se pourroit qu'un pareil vœu soutenu avec obstination, que les gouvernemens comme les individus mettent trop souvent dans leurs projets, réduisit la France au dernier degré de malheur & de faiblesse. Sans nous enfoncer dans les questions importantes que ces projets font naître, nous remarquerons qu'après avoir déclaré au monde que nous renoncions à conquérir, nous nous sommes trouvés enveloppés dans une guerre que nous avons faite avec des succès extraordinaires; & aujourd'hui nous sommes dans le cas de traiter une des pacifications les plus épineuses qui se soient jamais faites: car si l'on en juge par ce qui a été déjà écrit sur l'article de la paix, il paroît qu'il y a ici des démembremens à faire, la des compensations à donner, ailleurs des alliances à ménager, des successions à résoudre, des gouvernemens à changer, des intérêts commerciaux à assortir, & enfin tous ces points délicats & difficiles à discuter, qui ont successivement été débattus dans les grandes négociations d'Utrecht, d'Aix-la-Chapelle & de Paris. Ainsi la France, sous quelque gouvernement qu'elle existe, est destinée à influer puissamment sur la balance de l'Europe, & ne peut point se remuer sans opérer un déplacement dans le système des corps politiques qui l'environnent.

C'est cette vérité, rendue sensible par l'expérience du passé, qui a produit cette apathie des puissances nouvelles, dont nous avons paru si étonnés. Celles-ci ont vu dans la guerre actuelle reparoître les intérêts permanens qui ont produit les guerres précédentes; & quelque déguisés que fussent ces intérêts sur des déclarations censurées, elle ont senti au fond qu'il s'agissoit ou qu'il s'agiroit bientôt de la lutte ancienne des haines contre l'Angleterre & l'Autriche.

Nous ne saurions nous dissimuler que nous avons dans l'Europe la réputation d'ambitionner une puissance universelle, ou au moins très-prépondérante. Cette ambition, comparée à nos moyens physiques, prend un caractère de probabilité qui se prononce bien davantage encore, quand on recourt à l'histoire de nos prétentions. Dans la guerre présente nous avons atteint deux buts manqués depuis long-tems; nous avons complètement réduit la Belgique avec toutes ses défenses, & nous avons renversé en Hollande l'intérêt stathouderien avec l'influence anglaise. Les projets que ces succès nous inspirent sont grands; mais il faut examiner jusqu'à quel point ils peuvent se réaliser. Quel est le Français qui ne chanteroit

avec cet enthousiasme national qui entonne à Londres le refrain patriotique: *Regne, Albion, commande aux vastes mers* (1). Qui ne chanteroit, disons-nous, avec autant d'enthousiasme, un refrain semblable? Mais si en politique la mesure des desirs doit être la puissance, au moins calculons bien la dernière avant que de nous laisser égarer aux premiers. La question de la possibilité considérée sous tous les points de vue meneroit au-delà des bornes que nous nous proposons de donner à ces réflexions. Nous les examinerons seulement quant à l'influence que l'Angleterre peut y exercer. Nous traiterons cette matière sous la forme de *doutes*; c'est la méthode qui conviendra le mieux à nos forces, & le ton qui nous semble d'ailleurs le mieux concilier les égards qui sont dus aux opinions du gouvernement qu'elles qu'elles puissent être, avec le droit qu'a tout homme libre d'énoncer les siennes.

*Arrêté du directoire exécutif, du 12 pluviôse, an 4<sup>e</sup>.*

En conséquence de l'arrêté de ce jour, sur l'approvisionnement de la commune de Paris, le directoire exécutif arrête les dispositions suivantes:

1<sup>o</sup>. Le ministre de l'intérieur est autorisé à faire distribuer, jusqu'à la concurrence de cent cinquante mille livres de pain & de dix mille livres de viande, par jour, à titre d'aumône, aux véritables indigens de la commune de Paris.

2<sup>o</sup>. Cette distribution sera faite par les boulangers & par les bouchers, commissionnés, sur des cartes qui seront délivrées par les municipalités.

3<sup>o</sup>. Le prix en sera payé aux fournisseurs, conformément à la taxe générale qui aura été réglée par le bureau central, sur les fonds mis à la disposition du ministre de l'intérieur.

*Autre arrêté du 18 pluviôse, an 4<sup>e</sup>.*

Le directoire exécutif, par addition à ses arrêtés des 21 & 24 nivôse, sur les rescriptions, arrête qu'il pourra en être fait dans la coupure de 25 francs.

Signé, LETOURNEUR, président.

LACARDE, secrétaire-général.

*Message du directoire au conseil des cinq cents, du 17 pluviôse, an 4<sup>e</sup>.*

## CITOYENS LÉGISLATEURS,

L'obligation la plus sacrée de tout gouvernement, & sur-tout d'un gouvernement républicain, est d'accorder des secours aux indigens; mais ces secours ne doivent être distribués qu'aux citoyens qui, par l'âge, par des infirmités ou par des malheurs imprévus, sont réduits à l'état de véritable indigence.

Cependant le gouvernement avoit entrepris de fournir le pain & la viande aux habitans de la commune de Paris, à un prix d'autant plus inférieur, que le discrédit du signe monétaire avoit fait augmenter le prix des denrées. Cette distribution ne pouvoit pas durer plus long-tems, sans compromettre les intérêts de la république, sans nuire au rétablissement de ses finances.

Le directoire exécutif a cru devoir la restreindre dans de justes bornes.

A compter du premier ventôse prochain, les pauvres

(1) *Rule, Britania, rule, &c.*

& les infirmes auront seuls part aux distributions ; elles seront gratuites. Le commerce se chargera de pourvoir à tout l'approvisionnement de Paris ; le soin du gouvernement se réduira à une simple surveillance qui pourra être d'autant plus active, qu'elle aura moins d'objets à parcourir.

Le directoire exécutif, assuré d'avoir pourvu au besoin des pauvres, doit s'occuper du sort des fonctionnaires publics, des employés & des rentiers.

La distribution, presque gratuite, de pain & de viande fournit à leur subsistance ; en les en privant, il est indispensable d'augmenter leur traitement.

Le directoire exécutif s'occupe, en ce moment, des moyens d'indemniser les fonctionnaires publics & les employés de la perte de ces distributions.

Mais il ne peut rien pour les rentiers ; il en est parmi eux qui n'ont d'autres ressources, d'autres moyens d'existence que leurs rentes : c'est chez la plupart d'entre eux le fruit de leur propre économie, ou de celles de leurs pères.

Le discrédit de l'assignat rend cette ressource insuffisante, sur-tout au moment de la suppression de toute distribution.

Il en est d'autres qui joignent à leurs rentes d'autres moyens d'existence, qu'ils puisent dans le commerce, dans leur industrie ou dans le produit de leurs propriétés rurales : ceux-là doivent moins exciter la sollicitude du conseil.

Mais le directoire exécutif ne sauroit trop vous inviter, citoyens législateurs, à vous occuper d'adoucir le sort de ces rentiers qui, confians dans le gouvernement, lui ont livré toute leur fortune, & n'ont d'autres ressources que le produit de leur placement.

L'économie immense qui résultera de la cessation de toute distribution, de la conversion d'une régie ruineuse en une entreprise bien surveillée, vous laisse une grande latitude pour répartir, sur les rentiers malheureux, une forte portion des sacrifices que fait aujourd'hui le gouvernement & dont toutes les classes de citoyens profitent.

Le directoire exécutif vous invite, citoyens législateurs, à prendre cet objet en très-grande considération, en vous observant qu'il est d'autant plus urgent, que c'est au premier ventôse qu'est fixée l'époque à laquelle les distributions doivent cesser d'avoir lieu dans la commune de Paris.

Signé, LETOURNEUR, président.

LACARDE, secrétaire-général.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen GOUPIE.

Séance du 19 pluviôse.

Le conseil passe à l'ordre du jour sur la démission du citoyen Lantour, député du département de l'Aube. Ce citoyen expose que ses facultés intellectuelles & sa santé sont tellement affaiblies depuis le mois de septembre 1792, qu'il a été appelé à la convention, qu'il ne peut plus continuer ses fonctions législatives.

Le conseil, après avoir reconnu l'urgence, nomme les citoyens Regnier, Rudel, Pecheur, Portalis & Alquier pour examiner une résolution qui charge le directoire de prononcer sur les demandes en radiation de la liste des émigrés.

Le conseil approuve une autre résolution qui surseoit à tout déplacement & placement d'établissmens publics dans des domaines nationaux, jusqu'à ce qu'il ait été fait un rapport sur le mode d'après lequel les domaines nationaux pourroient être destinés aux établissemens publics.

La commission nommée hier pour examiner les résolutions relatives à la commune d'Ambert, fait son rapport. Elle a reconnu, par rapport à la première résolution, que les formes constitutionnelles avoient été violées dans les élections faites par l'assemblée de ce canton. Aussi cette première résolution doit être approuvée.

La commission s'est convaincue ensuite, qu'il étoit de l'intérêt des habitans, de réunir les communes d'Ambert intrâ nueros & extrâ nueros en une seule.

Le conseil approuve les deux résolutions.

Sur le rapport de la commission nommée pour l'examiner, le conseil approuve la résolution qui annulle les élections du canton de Bourgoing, pour défaut d'observation des formes constitutionnelles.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen CAMUS.

Séance du 20 pluviôse.

Après la lecture du procès-verbal, Ramel a présenté la rédaction de la résolution sur l'exercice de la contribution foncière pour l'année IV ; elle est adoptée ; & le conseil se forme, par continuation, en comité général.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen GOUPIE.

Séance du 20 pluviôse.

Le citoyen Pelletier, membre du conseil des anciens, écrit qu'il vient d'être nommé par le directoire au ministère des finances, & qu'il accepte.

Devars, membre du conseil, qui avoit obtenu un congé, envoie le serment exigé par la séance du 23 nivôse dernier. Je jure haine à la royauté, dit-il, & à toute espèce de tyrannie, sous quelque forme qu'elle se présente & quelque dénomination qu'elle puisse prendre.

On lit une résolution qui assimile le traitement des bibliothécaires à celui des professeurs pour les écoles centrales.

Le conseil reconnoit l'urgence & approuve la résolution.

Bar, au nom d'une commission nommée ces jours derniers, fait un rapport sur la résolution qui fixe le traitement de divers employés près les tribunaux civils, criminels & de police correctionnelle. La commission conclut à l'approbation de la résolution.

Le conseil l'approuve.

N° 1  
N O  
QUA  
Médiation a  
par l'emp  
Réflexions  
la place  
Le bure  
tiques est  
Le prix  
pour 3 mo  
pour s'inscrire  
Le prix  
pour un a  
pour 3 mo  
Toute le  
Il n'est p  
s'occupe très  
remise de  
quement co  
rantes. Ce q  
peu de jours  
cour. Il n'es  
venu pour  
enfin ce qui  
séjour prolo  
capitale.  
Hier étan  
puis ses co  
princease de  
assemblée,  
Clairfayt des  
Thérèse, di  
maréchal de